

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 31 juillet 2020

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François BERNARDINI - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Frédéric GUINIERI - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Didier REAULT - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ représenté par François BERNARDINI - Gérard GAZAY représenté par Roland GIBERTI - Danielle MILON représentée par Roland MOUREN - Georges ROSSO représenté par Martine VASSAL.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Bernard DEFLESSELLES - Jean-Pascal GOURNES - Eric LE DISSÈS - Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS 002-8266/20/BM

■ Attribution d'une subvention exceptionnelle au Ballet Preljocaj - Approbation d'un avenant MET 20/15315/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le Ballet Preljocaj, Centre chorégraphique national, installé au Pavillon noir à Aix-en-Provence depuis 2006 est composé de 24 danseurs permanents, assurant 100 représentations par an en France et à l'étranger, le ballet s'associe par ailleurs régulièrement à d'autres artistes dans une logique interdisciplinaire, et assure, par ses résidences, à l'émergence de nombreux jeunes talents : Preljocaj Junior a été mis en place en 2017 dans cet esprit.

Par son activité foisonnante à l'international, il participe incontestablement au rayonnement du territoire métropolitain tout en s'impliquant dans de nombreuses actions culturelles de proximité qui soutiennent son ancrage territorial.

Ainsi, afin d'aller à la rencontre de tous les publics, le Ballet Preljocaj propose une action à travers son Groupe urbain d'intervention dansée (G.U.I.D.), formé de six danseurs, qui présentent dans des lieux variés, sans dispositif scénique, des extraits de spectacles créés de 1985 à nos jours.

A la rentrée scolaire 2020, le ballet prolongera le travail entamé avant le confinement dans les établissements scolaires de différentes communes de la métropole, à savoir des mises en espaces et des ateliers de danse contemporaine afin de renforcer l'Education Artistique et Culturelle dans cette discipline.

Le budget prévisionnel de l'association pour l'année 2020 est de 7 082 560 €, le budget prévisionnel de l'action s'élève à 30 486 €.

Signé le 31 Juillet 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 11 août 2020

Pour le renouvellement et l'extension de cette action à des établissements scolaires supplémentaires, l'association sollicite la Métropole à hauteur de 20 000 € pour la deuxième partie de l'action 2020 (n°GU 2020_01356), la Métropole propose un financement à hauteur de 65,60 % de l'action pour cette 2ème étape pour la réalisation de ce projet qui correspond à la relance de l'action culturelle et artistique post-Covid 19 sur le territoire métropolitain.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;
- La délibération N° HN021-049/16/BM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 approuvant le règlement budgétaire et financier ;
- La délibération n°CSGE 002-3396/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 approuvant la politique culturelle métropolitaine ;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Les éléments exprimés ci-dessus.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention exceptionnelle de 20 000 euros au Ballet Preljocaj afin de promouvoir la danse contemporaine dans les établissements scolaires métropolitains.

Article 2 :

Est approuvé l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2020 ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer l'avenant et tous documents afférents à la présente délibération.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget principal de la Métropole, nature 65 748, fonction 30, chapitre 65.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Présidente de la Métropole
Aix-Marseille-Provence

Martine VASSAL